



BNP PARIBAS FORTIS
société anonyme
Montagne du Parc 3
1000 Bruxelles
TVA BE 0403.199.702
RPM Bruxelles

CONVOCATION À L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 7 OCTOBRE 2021

Le Conseil d'Administration de BNP Paribas Fortis SA (la « Société ») invite tous les actionnaires et obligataires de la Société à son Assemblée Générale Extraordinaire (l'« Assemblée »), qui sera organisée à distance via vidéoconférence le jeudi 7 octobre 2021 à 10 heures.

Ordre du jour de l'Assemblée :

1. Proposition de distribution d'un dividende intercalaire

Proposition de décision : approbation de la distribution d'un dividende d'un montant de EUR 0,84 par action de la Société, à imputer sur les réserves, et ce sous forme d'un dividende intercalaire, telle que proposée par le Conseil d'Administration et ce en conformité avec l'article 7:212 du Code des Sociétés et Associations (« CSA »).

2. Délégation de pouvoirs

Proposition de décision : délégation à un administrateur, également membre du Comité de Direction, avec faculté de substitution, de tous les pouvoirs pour procéder à l'exécution de la décision de l'Assemblée.

Assemblée à distance (via vidéoconférence) :

Les actionnaires et obligataires ayant rempli les formalités de participation explicitées ci-dessous seront avisés des détails pratiques liés à l'organisation de et participation à l'Assemblée à distance.

Formalités de participation :

Les titulaires de titres nominatifs peuvent assister à l'Assemblée, à condition qu'ils apportent la preuve de leur identité et qu'ils confirment au plus tard le jeudi 30 septembre 2021 leur participation à la Société.

Les titulaires d'actions ou d'obligations dématérialisées doivent, au plus tard le jeudi 30 septembre 2021, accomplir les formalités de blocage auprès d'une institution financière belge et ensuite en avvertir la Société via les adresses mentionnées ci-dessous afin que leur participation puisse être prise en compte.

Participation par procuration :

Les actionnaires et obligataires ne pouvant prendre part personnellement à l'Assemblée peuvent s'y faire représenter, à condition de respecter les dispositions de l'article 27 des statuts. A cet effet, des formulaires de procuration sont mis à leur disposition au siège de la Société ou pourront être adressés sur demande à l'adresse email ci-dessous. Les procurations doivent être transmises à la Société au plus tard le jeudi 30 septembre 2021.

Vote à distance :

Compte tenu de l'organisation à distance de cette Assemblée, les actionnaires participant peuvent soumettre leur vote à la Société au préalable. A cet effet, des formulaires de vote sont mis à leur disposition au siège de la Société ou pourront être adressés sur demande à l'adresse email ci-dessous. Les formulaires doivent être transmis à la Société au plus tard la veille de l'Assemblée.

Droit de poser des questions :

Les actionnaires ont la possibilité d'envoyer préalablement à l'Assemblée leurs questions par écrit. Ces questions doivent être transmises, au plus tard le vendredi 1 octobre 2021.

Mise à disposition des documents :

Les documents devant être mis à disposition conformément au CSA seront mis à la disposition des actionnaires et des obligataires à partir du lundi 20 septembre 2021 sur le site web de la Société, ainsi qu'à son siège.

Adresses Société - Documents - Information

Toute notification à la Société suite à cette convocation doit être adressée à l'une des adresses ci-dessous, et de préférence par voie électronique :

BNP Paribas Fortis SA
Secrétariat Général (1WA2B)
rue Royale 20, 1000 Bruxelles

Email : bnpparibasfortis.generalsecretariat@bnpparibasfortis.com

Bruxelles, le 2 septembre 2021